



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4148

Demande de subvention au ministère de la Défense / Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives pour la restauration et la réalisation de monuments commémorant les deux guerres mondiales

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4148 - DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTERE DE LA DEFENSE /
DIRECTION DE LA MEMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES
POUR LA RESTAURATION ET LA REALISATION DE MONUMENTS
COMMÉMORANT LES DEUX GUERRES MONDIALES (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

A l'occasion des cent ans de la fin de la première guerre mondiale, la Ville de Lyon célèbre sous la bannière « 2018, Centenaire de la Paix » de nombreux autres anniversaires riches de symboles historiques, notamment les 170 ans de l'abolition de l'esclavage, les 120 ans du « J'accuse » d'Emile Zola, les 70 ans de la déclaration des Droits de l'Homme et aussi les 70 ans du Veilleur de Pierre de la place Bellecour, érigé en hommage aux victimes de la seconde guerre mondiale.

Cet évènement est avant tout une programmation culturelle, patrimoniale et pédagogique proposée par les établissements culturels, les institutions universitaires et partenaires de la Ville autour des thèmes de la paix et des droits humains.

C'est aussi l'occasion pour la Ville de Lyon de continuer à rénover ses nombreux monuments aux morts, après celui de l'Ile aux souvenirs du parc de la Tête d'Or.

La Ville va donc engager la restauration du Veilleur de pierre de la place Bellecour. Ce monument a été érigé en 1948 par l'architecte Louis Thomas à la mémoire des cinq résistants fusillés le 27 juillet 1944, Albert Chambonnet, Louis Pierre Chirat, Gilbert Dru, Léon Pfeiffer et René Bernard. Ce monument est devenu avec les années le mémorial de toutes les victimes du nazisme. La force du monument provient de la figure erratique du veilleur de pierre sculpté par le célèbre artiste Georges Salendre.

La restauration de ce monument situé, à l'angle de la rue Gasparin et de la place Bellecour, comprendra un nettoyage complet et une restauration de la sculpture, les lettrines seront rechampies et suite à l'évolution de la recherche historique, de nouveaux camps de concentration seront inscrits.

Le budget prévisionnel est de 13 600€HT.

En outre, il a été décidé l'installation d'une œuvre mémorielle sur la place des Poilus dans le quartier de Montchat. Cette place a été la première en France à être dénommée ainsi, dès l'automne 1915. La Mairie du 3^e arrondissement a souhaité commémorer le Centenaire de la Paix par l'installation d'une œuvre d'art rendant hommage aux femmes pendant la guerre. L'artiste Joël Vergne, désigné à la suite d'une consultation avec publicité implantera son ouvrage pour le 11 novembre 2018.

Le budget prévisionnel est de 15 000€HT.

Ces deux opérations sont éligibles à la défiscalisation de TVA par l'article 261-4-10° du CGI relatif aux monuments commémoratifs des combattants, héros, victimes ou morts des guerres.

La direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du Ministère de la Défense sera sollicitée pour une subvention pour chacune de ces deux opérations. D'autres demandes de subvention portant sur des projets de restauration de monuments aux morts, actuellement à l'étude, seront soumises prochainement à l'approbation du Conseil Municipal.

Vu l'avis du Conseil des 2^e et 3^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1- Le Maire est autorisé à demander des subventions à la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du Ministère de la Défense pour les opérations suivantes : restauration du Veilleur de pierre de la place Bellecour et installation d'une œuvre mémorielle sur la place des Poilus dans le quartier de Montchat.

2- Les dépenses correspondantes à la restauration du Veilleur de pierre seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2018, à la Direction des Affaires Culturelles, programme PATRIMOAC, opération STATUAIR, ligne de crédit 57539 et à la Direction du Cadre de vie, programme EQUIPUB3, opération PLAQMON, lignes de crédit 51135 et 51136.

3- Les dépenses correspondantes à l'installation d'une œuvre mémorielle sur la place des poilus seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2018 à la mairie du 3^e arrondissement, programme 00008, opération 60021810, ligne de crédit 95435.

4- Les recettes sont imputées au programme PATRIMOAC, opération STATUAIR à l'article 1321.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Dominique DURAND